

CROISIÈRE à VOILE
au départ de CHERBOURG
du Lundi 24 Août au Mercredi 02 Septembre 2020

*Cherbourg, haut lieu des départs vers l'Amérique pour des milliers d'émigrants et de voyageurs ;
... Saint-Vaast-la Hougue (son épicerie "la Maison Gosselin"), l'île de Tahitou (et son curieux moyen de liaison) ;*



... les îles de Saint-Marcouf ; Carentan et son canal d'accès ; les homards de Grandcamp-Maisy ; le "Pegasus Bridge" de Caen ; les lieux historiques des plages du débarquement de 1944 ; les côtes normandes de tous les noms, de toutes les couleurs... ; la "Terre d'estuaire" de Seine ; le Pont de Normandie ; Honfleur...



*Le Havre et ses bassins Vauban ; Saint-Adresse "perchée" ; le Cap d'Antifer ; Étretat et ses falaises...
et...la Maison de la Bénédictine à Fécamp...*

*...la Normandie ?...
mais 10 jours n'y suffiront pas pour la découvrir
depuis la mer !...*

ORGANISATEUR : LÉVÊQUE Michel

LIEU : Port de plaisance "Chantereyne" ; les côtes de Normandie ("de Nacre, Fleurie, de Grâce, d'Albâtre"), l'estuaire de la Seine, Honfleur, Le Havre, Fécamp.

- Embarquement: 24 Août 9H00 au Port de plaisance "Chantereyne" (possibilité de coucher sur le bateau la veille)
- Débarquement : 02 Septembre ; idem (possibilité de coucher sur le bateau à l'arrivée).

VOILIER : BÉNÉTEAU type Océanis 411 ; 4 cabines doubles; dont une en lits superposés : 8 personnes à bord

CHEF DE BORD : LÉVÊQUE Michel

CONDITIONS D'INSCRIPTION : L'adhésion au CIHM est obligatoire. La *Carte découverte* est admise pour les sorties de 3 jours maximum. La pleine adhésion ou la *Carte Découverte* peut être souscrite et payée en ligne sur le site" <http://www.cihm> .

PARTICIPATION FINANCIÈRE : 400 euros

Les sorties commencent et s'achèvent au port. Elles sont valorisées au prix coûtant. Le coût en est réparti à parts égales entre tous les participants, organisateur et chef de bord compris. Il n'existe aucun tarif réduit.

Ce prix comprend la location des bateaux, les assurances, le nettoyage du bateau, un forfait des consommables (gaz ménager et essence annexe), une provision financière pour risques, ainsi qu'un forfait minime couvrant les frais d'organisation.

Ce prix ne comprend pas le transport des participants jusqu'au port d'embarquement, l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, le gazole du moteur, les éventuelles taxes ou droits de port, les frais d'escale, etc...

Les frais non compris dans la participation financière sont payés sur la caisse de bord constituée par chaque équipage.

Avaries, pertes et dommages au bateau en cours de navigation :

Le coût des avaries et des dommages au bateau est couvert par le CIHM (il s'agit du coût résiduel après remboursement par les assurances, dont celle du "Rachat de Franchise", souscrite auprès de OUEST ASSRANCES).

La perte ou la casse de petit matériels (pare-battage, gaffe, vaisselle...) n'est pas couverte par l'assurance du bateau ; ils restent donc à la charge de l'équipage du bateau (ceci au-delà du budget dédié à ce poste ; pour cette navigation : 120 €) ; chaque équipier peut donc être sollicité en fin de navigation pour couvrir sa quote-part.

TRANSPORT : à organiser entre les participants inscrits (co-voiturage, train, voire randonnée pédestre...)

LES INDISPENSABLES DANS LES BAGAGES :

L'équipement individuel nécessaire à la navigation est ci-dessous rappelé : dans un sac souple (valise proscrite) :

- chaussures de bateau ou tennis non marquantes sur le pont ; si la météo le pressent : bottes de voile ;
- équipement de pluie (ciré et bas de ciré) ;
- duvet, matériel et linge de toilette ;
- vêtements chauds (polaire, pulls, gants, bonnet, écharpe) ;
- vêtements de rechange (ensemble complet) ;
- gel hydro-alcoolique, masques(s) et gants fins ;
- lunettes de soleil, crème solaire, lampe de poche (frontale de préférence) ;
- médicaments et équipements de santé personnels, dispositif de prévention du mal de mer ;
- aux beaux jours, équipement de bain (bob, maillot de bain, serviette).

Les pratiquants réguliers devraient se doter d'un équipement de sécurité personnel (gilet de sauvetage, harnais et double longe) ; ils doivent pourvoir à l'entretien et à la vérification (état et fonctionnement) de ces matériels.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION :

Conditions d'annulation :

Le solde de la location des bateaux étant versé un mois à l'avance, il ne peut y avoir d'annulation du fait de l'organisation après cet engagement financier. En cas de météo défavorable, l'équipage procède à des activités au port (manœuvres de port, formation sécurité, formation navigation...) ou à toute activité locale sur décision collective.

En cas de d'annulation du fait du participant, les retenues sont les suivantes :

- Plus de 8 semaines pleines avant la date du départ : 15 € ;
- Entre 8 et 6 semaines pleines avant la date du départ : 25% du prix de la sortie ;
- Entre 6 et 4 semaines pleines avant la date du départ : 50% du prix de la sortie ;
- Moins de 4 semaines pleines avant la date du départ : 100% du prix de la sortie.

Les sommes retenues sont ramenées à 15 € si un remplaçant est trouvé et validé par l'organisateur.

Le participant atteste son accord sur les conditions d'annulation en signant le bulletin d'inscription.

Les règles de sécurité nautique et sanitaire (Covid19) :

Durant la navigation, l'équipage est soumis à l'autorité nautique du chef de bord, responsable du navire et de son équipage.

Chaque participant s'engage expressément, en signant son bulletin d'inscription, à respecter toutes les consignes de sécurité notifiées par le chef de bord (en cours de navigation) et sanitaires par les autorités sanitaires du fait du Covid19 (au port, sur les pontons, dans les lieux clos, à l'exclusion du bateau considéré comme un lieu inapproprié au respect des gestes-barrière).

A bord, le port des "équipements de protection individuelle" (gilet de sauvetage, harnais et double longe) est obligatoire sur injonction du chef de bord et même conseillé par ailleurs en toutes circonstances. Dans le cas où le bateau de location n'en est pas pourvu (une information à ce sujet est envoyée aux participants inscrits), le CIHM dispose de gilets de sauvetage gonflables qu'il peut louer pour une sortie.

Les équipiers s'obligent à participer au **point sécurité** conduit par le chef de bord avant le départ :

- localisation et affichage de l'emplacement de tous les matériels de sécurité ;
- procédure de démarrage du moteur ; lancement à la mer du radeau de sauvetage ;
- appel des consignes de sécurité (gilets de sauvetage, harnais, longues, bouée, MOB sur le GPS) ;
- révision des principes d'une manœuvre de récupération d'homme à la mer ;
- .et tout autre point spécifique au bateau utilisé.

Assurance, Assistance et Personne à prévenir :

Chaque participant doit avoir souscrit :

- une **assurance en responsabilité civile** ;
- une **assurance-secours, assistance et rapatriement**, prenant le relais après les interventions des organismes de secours en mer et des services médicaux à terre ,

Chaque participant doit avoir déclaré **le nom et le moyen de joindre la personne à prévenir** en cas d'accident le nécessitant.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Envoi postal à l'organisateur d'un bulletin d'inscription (renseigné de manière exhaustive, daté, signé, accompagné d'un chèque du montant total de la sortie, rédigé à l'ordre du CIHM). Seuls les envois complets seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée (demande de complément pour les autres) ; si besoin est, une liste d'attente est constituée.

In fine, les équipages sont constitués par le chef de bord avant la réunion de préparation de la sortie, de façon à répondre aux impératifs de navigation, de sécurité et de vie de groupe (ce qui n'exclut pas la possibilité de compléter dans les jours qui précèdent la sortie, un désistement pour cas de force majeure).

RÉUNION DE PRÉPARATION :

Présence indispensable à la réunion de préparation qui se tiendra en virtuel (audio ou vidéo) via Zoom le 18/08 à 19H30 (code d'accès envoyé aux participants inscrits le 17 au soir).

les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.

BULLETIN D'INSCRIPTION
CROISIÈRE à VOILE
au départ de **CHERBOURG**
du **Lundi 24 Août** au **Mercredi 02 Septembre 2020**

le présent bulletin doit être **exhaustivement rempli, daté et signé** et **accompagné du chèque de participation**.
Il est à envoyer à **LÉVÉQUE Michel** (adresse postale communiquée sur demande e-messagerie ou téléphonique)
06 82 69 73 40
Ive.michel@wanadoo.fr

Nom et prénom :

Adresse :

Tél mobile : ; e-adresse :

Adhérent /numéro : ; Carte découverte /numéro :

niveau voile :

Chef de bord Équipier expérimenté Équipier Notions Sans expérience

gilet de sauvetage ; harnais ; longe :

j'ai mon propre équipement j'utiliserai l'équipement du bateau
 je souhaite louer un équipement du CIHM (je contacte Christian WEBER)

assurance secours :

Compagnie, société, mutuelle : ; N° contrat :

assistance :

Assisteur (*) : ; N° contrat : ; Tél d'appel d'urgence :
(* type Mondial Assistance, IMA, etc... ; si vous n'en avez pas, notez "sans objet")

personne à contacter en cas d'accident ou d'urgence :

Nom : ; Lien avec le participant : ; N° téléphone :

transport :

à organiser entre les participants inscrits (co-voiturage, train, voire randonnée pédestre...)

J'ai pris connaissance de la *CHARTRE DE LA SECTION VOILE* (dispo sur le site CIHM) et j'en accepte les principes et les termes.

Je m'engage à respecter strictement toutes les mesures et consignes de sécurité nautique et sanitaire, formulées par le chef de bord au cours de cette sortie.

Je joins un chèque de 400,00 € à l'ordre du CIHM

(banque et n° du chèque :

Signature date

à bientôt !...
